

DIPLÔME D'ÉTUDES MUSICALES (D.E.M)



FORMATION MUSICALE

Durée du cursus : 2 à 3 ans
Admission sur concours

.....
Admission sur épreuves écrites et entretien avec le professeur principal et la direction

1. UV Dominante

Formation Musicale

2. UV Obligatoire: 2 matières au choix

- Ecriture (2ans)
- Histoire de la Musique (2ans)
- Analyse (2ans)

3. UV Complémentaire de pratique : 2 disciplines au choix en accord avec le professeur et la direction

- Pratique complémentaire du clavier (pour les non pianistes) ou accompagnement
- Initiation à la Direction de chœur
- Improvisation
- Musique de chambre
- Orchestre
- Ensemble vocal

4. UV Complémentaire

Réalisation d'un **projet personnel** en lien avec une classe de Formation Musicale du CRR 93 (à faire pendant le cursus de DEM)

Ces 4 Unités de Valeur doivent être validées pour l'obtention du DEM complet.